



**Votre enfant va dans une classe ordinaire
et il est aidé par un professeur spécialisé
pour les enfants handicapés**



Votre enfant peut aller dans une ULIS ou une SEGPA

Vous avez un enfant handicapé.
Vous pouvez demander de l'aide à la MDPH
pour les besoins de votre enfant handicapé à l'école.

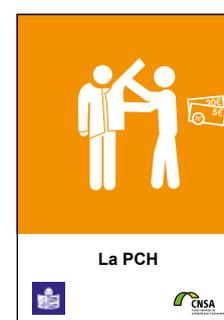
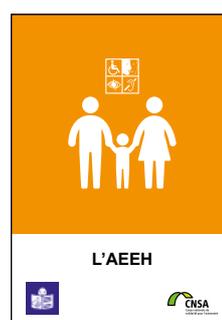


La MDPH est la maison départementale
des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées au handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Vous pouvez aussi demander
des aides
pour les besoins de votre enfant
en dehors de l'école.

Pour en savoir plus,
lisez la fiche
L'AAEH
et la fiche
La PCH.



Vous avez fait une demande d'aide à la MDPH pour aider votre enfant handicapé à aller à l'école.

La MDPH propose un PPS pour aider votre enfant handicapé à aller à l'école.



Un PPS est un plan personnalisé de scolarisation. Le PPS est un document où sont écrites les aides que votre enfant peut avoir à l'école. Les aides écrites dans le PPS permettent à votre enfant d'aller à l'école.



Le PPS dit que votre enfant peut aller dans une école ordinaire. Mais votre enfant va travailler avec un professeur spécialisé pour les enfants handicapés.

Ce professeur et les enfants handicapés
peuvent travailler
dans une autre classe de l'école.

Cette autre classe peut s'appeler :

- une **ULIS** dans une école primaire, un collège ou un lycée



Une ULIS est une unité localisée pour l'inclusion scolaire.

- une **SEGPA** dans un collège.



Une SEGPA est une section d'enseignement général
et professionnel adapté.

Comment ça se passe quand votre enfant va dans une ULIS ?

Que fait votre enfant dans une ULIS ?

Les enfants de l'ULIS vont quelques heures par semaine dans les classes ordinaires avec les autres enfants de l'école primaire, du collège ou du lycée.

Par exemple, un enfant de 13 ans en ULIS dans un collège va aller faire 2 heures de cours de français avec les élèves d'une classe ordinaire de 6^{ème}.

Le reste du temps votre enfant apprend des choses avec le groupe d'enfants handicapés de l'ULIS.

C'est un petit groupe :

12 enfants maximum en primaire et 10 au collège.



Où se trouvent les ULIS ?

Les classes ULIS se trouvent dans :

- certaines écoles primaires
- certains collèges
- certains lycées.

Que peut faire votre enfant après être allé dans une ULIS ?

Après être allé dans une ULIS
votre enfant peut avoir un diplôme.



Un diplôme est un document officiel.
Ce document dit que votre enfant
a suivi des études
et qu'il a réussi ses examens.



Un examen est un test pour vérifier
que votre enfant a bien compris
ce qu'il a appris à l'école.



S'il n'a pas eu le diplôme,
votre enfant peut avoir un papier
qui dit ce qu'il a appris et ce qu'il sait faire.

Après être allé dans une ULIS au lycée
votre enfant peut apprendre un métier.



Comment ça se passe quand votre enfant va dans une classe SEGPA ?

Que fait votre enfant dans une classe SEGPA ?

Les SEGPA sont des classes pour les enfants qui ont beaucoup de difficultés à l'école.

Les enfants handicapés mais aussi les enfants qui ne sont pas handicapés peuvent aller en SEGPA.

Les SEGPA sont des classes pour les enfants de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ces enfants ne peuvent pas aller dans une classe normale du collège toute la journée.

Ils auraient trop de mal à apprendre avec les autres enfants.

Mais parfois ils vont dans les classes avec les autres enfants.

Les classes SEGPA sont des petites classes de 16 élèves.

Les professeurs peuvent mieux aider les élèves dans une classe SEGPA car les élèves ne sont pas nombreux.

Les professeurs sont spécialisés c'est-à-dire qu'ils connaissent bien les besoins des enfants qui ont des difficultés.



Où se trouvent les classes SEGPA ?

Les classes SEGPA se trouvent dans certains collèges, pas dans tous les collèges.

Que peut faire votre enfant après la SEGPA ?

En général, les jeunes qui vont dans une classe SEGPA apprennent un métier après le collège.

Par exemple, un métier dans la restauration comme serveur dans un restaurant.



Par exemple, un métier pour s'occuper des jardins et des parcs.



Votre enfant peut être accompagné par un SESSAD

Quand votre enfant va dans une ULIS ou une SEGPA dans une école ordinaire il peut aussi être accompagné par un SESSAD.



Un SESSAD est un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile.

Un SESSAD est un service qui ne dépend pas de l'école.

Dans ce service, une équipe de professionnels s'occupe des enfants handicapés.

Ces professionnels peuvent aider votre enfant en plus de ce que fait l'école.



Les professionnels du SESSAD peuvent intervenir :

- dans l'école, le collège ou le lycée
- en dehors de l'école : par exemple à la maison.

Par exemple, un kiné vient s'occuper de votre enfant chez vous le matin avant l'école.

Le kiné peut revenir s'occuper de votre enfant l'après-midi à l'école pendant la récréation.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu